

ACTUALITÉ

CODE DE LA ROUTE

Allo, 4646? Je dénonce une violation !

Le ministre délégué chargé du Transport, Najib Boulif, va défendre le paiement des infractions par chèque auprès du ministre des Finances. Il espère obtenir gain de cause. En attendant autre innovation...

C'est au siège de son département à Rabat que le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif, a donné, lors d'un point de presse, le coup d'envoi du premier centre d'appel dédié à la dénonciation des infractions au code de la route. Un numéro vert 4646 gratuit a été mis en service pour permettre de dénoncer le mauvais comportement des conducteurs.

Externaliser les centres

C'est avec quelque 100 appareils électroniques distribués aux contrôleurs que l'expérience a été lancée. Pour un premier temps, le centre d'appels national a élu domicile au ministère du Transport avec la possibilité, en cas de réussite de cette expérience, d'externaliser le centre.

Dénoncer les infractions

Cette initiative, a souligné Boulif, c'est pour dénoncer les infractions au code de la route, comme les dépassements sur lignes continues, l'excès de vitesse, la surcharge, etc ; ainsi que pour renforcer la sécurité sur les routes et faire baisser le nombre des accidents mortels. Elle permet également de garantir une meilleure sécurité et plus d'efficacité de contrôle du transport, public et autre: autocars, camions, autobus...

Payer par carte bancaire

Les 100 appareils électroniques qui ont été remis aux contrôleurs du ministère du Transport permettront, a précisé le ministre délégué, de faire une lecture de la carte

grise et du permis de conduire pour recueillir l'ensemble des informations figurant sur ces deux documents biométriques. Ils permettront même le paiement sur place de la contravention avec une carte bancaire. L'opérationnalité de cette initiative, qualifiée par Boulif de révolutionnaire, a coûté une enveloppe budgétaire de 1 million de dirhams.

Ces appareils permettront aux contrôleurs du ministère du Transport d'avoir accès en temps réel à l'ensemble des données du permis de conduire et de la carte grise, y compris à une fiche qui emmagasine les infractions commises par le conducteur, a expliqué le ministre.

Petit appareil, grande mémoire

Une nouveauté: l'appareil électronique en question pourra afficher les dix dernières infractions et les dates du contrôle technique, ainsi que la situation des points du permis de conduire de la personne concernée.

Payer par chèque, c'est pour bientôt

A ceux qui n'ont de cesse de critiquer une pratique incompréhensible, à savoir le refus affiché par les contrôleurs, policiers et gendarmes d'accepter les chèques pour le règlement des amendes, le ministre Boulif, tout en reconnaissant l'efficacité de cette pratique, s'est dit prêt à entamer le dialogue avec le département des Finances pour régler ce problème■

Mohammed Nafaa



**Mohamed
Najib Boulif**
MINISTRE
DÉLÉGUÉ CHARGÉ
DU TRANSPORT

Entretien

L'objectif de la mise en place de centres d'appel dédiés à la dénonciation des infractions au code de la route est d'amener les conducteurs à changer de comportement sur la route.

Dénoncer les mauvais comportements pour changer les comportements !

Quel est l'objectif du lancement à Rabat du premier centre d'appels dédié à la dénonciation des infractions au code de la route?

L'objectif est de permettre de cadrer avec les objectifs de la Stratégie nationale de la sécurité routière. Et là, il s'agit de deux éléments que nous envisageons d'opérer à partir d'aujourd'hui.

Avez-vous prévu un téléphone vert?

En effet. C'est le centre d'appels 4646, dont l'objectif premier est justement de responsabiliser les citoyens pour que tout un chacun, qui va voir sur nos routes un dépassement de vitesse ou toute autre anomalie au niveau de la circulation puisse nous les communiquer. Donc, il va y avoir une réaction à chaud avec le contrôleur que nous allons mettre sur chaque affaire et il y aura une prise de décision nécessaire, en fonction de l'infraction qui a été commise.

Et le second point?

Il s'agit de l'appareil digital, dont le but essentiel est de permettre de faire une lecture de la carte grise et du permis de conduire, concernant toutes les informations figurant sur ces deux documents.

Ce qui va permettre de généraliser l'information à l'ensemble des centres de contrôle au niveau national et permettre d'établir un PV et même le paiement sur place avec une carte de crédit pour ceux qui le désirent.

Vous avez introduit le concept de dénonciation. Est-ce que vous comptez sur les citoyens pour vous aider dans ce sens?

Nous disposons déjà d'expériences. Actuellement, nous recevons plusieurs messages de citoyens lorsqu'ils observent que réellement, surtout au niveau du transport public, il y a un dépassement. Effectivement, nombreux sont ceux qui nous contactent par SMS, WhatsApp ou sur notre compte Yahoo. Donc, nous nous sommes dit qu'effectivement, au lieu que cela soit ciblé sur des numéros de téléphone déterminés, pourquoi ne pas le généraliser à l'ensemble du territoire?

Y a-t-il des centres d'appels dédiés?

Au niveau de la corruption et de la santé. En ce qui nous concerne, au niveau de l'autoroute, il y a le numéro 5050, dont l'objectif est de pouvoir avoir des informations et de faire des dénonciations sur l'état des routes et des autoroutes. Le 4646 va permettre de faire participer le citoyen.

Vous considérez-vous gagnants?

Dans tous les cas, nous sommes toujours gagnants. Si le nombre est réduit ou élevé, il y aura toujours des vies gagnées. Même si on ne reçoit qu'une centaine d'appels au quotidien, je pense que ces appels vont nous permettre de sauver des vies humaines et, pour nous, chaque vie compte. Donc, ça ne peut avoir que des retombées positives.

Il y a un problème, à mon sens: comment vérifier la véracité des dénonciations?

Il y a des cas qui vont être prouvés par des faits concrets. S'il y a une surcharge dans un camion ou même dans un autocar, ça va se voir au niveau du contrôle. Bien sûr, comme toute autre dénonciation, il va y avoir des choses qui seront difficiles à prouver.

Il y a aussi le volet pédagogique...

Nous comptons justement sur ce volet, très important d'ailleurs, mais aussi sur la psychologie de l'individu qui va savoir aujourd'hui qu'il est contrôlé par d'autres, pas forcément des contrôleurs, mais des gens, des citoyens. Je pense que cela va nous permettre d'avoir un état d'esprit d'autocontrôle qui ne peut être que favorable à la sécurité routière.

Et au cas où le dénoncé ne reconnaît pas qu'il est en faute?

Il y a des fautes que nous pouvons prouver matériellement et d'autres qu'on ne peut pas prouver. Ça, c'est sûr.

Que faire dans ce cas?

Vous savez, lorsque vous arrêtez un autocar sur la route, je pense qu'il y aura toujours ou

souvent des anomalies. Même si ce n'est pas celle de l'excès de vitesse que nous pouvons contrôler, il y aura toujours des pneus usés, un manque d'extincteur ou quelque chose d'autre. Dans ce cas, le contrôle ne peut être que positif, car il y aura toujours un contrôle effectué et, comme on dit, deux précautions valent mieux qu'une.

Peut-on dire aujourd'hui que la campagne est lancée?

Absolument, elle l'est. Comme vous venez de le constater, on vient de donner officiellement le coup d'envoi de cette campagne et, dès cet instant, on peut composer le 4646.

Quand cette expérience sera-t-elle généralisée à l'ensemble du pays?

Le centre (de Rabat) est là. Nous pouvons donc avoir des appels de l'ensemble du territoire. Il s'agit d'ores et déjà d'un centre national. Et en fonction des demandes et des appels que nous aurons accumulés, nous pourrons le généraliser et mettre plus de ressources humaines et plus de logistique pour disposer d'une action aussi complète que possible à l'avenir.

Cette campagne peut-elle vraiment aider à baisser les taux d'accidents et de mortalité sur nos routes?

Absolument. C'est bien là l'objectif premier: diminuer le nombre des accidents de la route. Et puisqu'on dit que 80% d'accidents mortels sont dus au comportement, c'est donc une action qui va avoir un impact direct sur le comportement des gens. Parce que, du moment où vous allez sentir qu'il y a des gens qui vous regardent, vous surveillent et peuvent maintenant dénoncer votre mauvais comportement, forcément, vous changerez votre comportement. Ainsi, nous sommes toujours gagnants.

Bien entendu, il y a aussi la prise de conscience...

... Doublée, je dirais, d'une responsabilité des gens. Je pense que cela va être positif et que nous aurons des résultats positifs. L'objectif général est donc d'aider les gens à changer de comportement sur la route ■

Interview réalisée par M. Nafaa